



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance
Dossier n° DP 077 371 22 00083

Date de dépôt : **30/11/2022**
Demandeur : **Monsieur Carlos DOS SANTOS**
Pour : **Création d'une véranda pour un espace cuisine de type « grillade portugaise »**
Adresse du terrain : **rue de Meaux à Pommeuse (77515)**

ARRÊTÉ URBA 2023/008
De non-opposition une déclaration préalable
Au nom de la commune de Pommeuse

Le maire,

VU la demande de déclaration préalable déposée le 30/11/2022 par Monsieur Carlos DOS SANTOS demeurant rue de Meaux – Ferme de Saint Blandin à POMMEUSE (77515)

VU l'affichage en mairie en date du 30/11/2022 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- Pour la création d'une véranda pour un espace cuisine de type « grillade portugaise » ;
- Sur un terrain situé rue de Meaux à Pommeuse (77515) ;
- Surface de plancher créée pour le commerce de 11,83m² ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

NOTA :

Le pétitionnaire sera redevable de :

- La taxe d'aménagement : part communale, départementale et régionale.

Fait à **POMMEUSE**, le 24 janvier 2023

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Michel DE LANGLOIS



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des Collectivités territoriales.